



Compte rendu de la réunion du 17 janvier 2017

Présents : Mmes BOUDOT, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absents excusés : Mmes BROCC, DUSSAUSSOIS (pouvoir à M. SECLIER), HOCHARD (pouvoir à M. SARRAZIN), LAMARQUE, M. BLICK.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 17 janvier 2017 : **271 926.64 €**

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2016 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2016. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décision du Maire prise sur délégation du conseil municipal au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT : Fourniture des matériaux nécessaires à la mise aux normes d'accessibilité de la Mairie et de l'Espace Maillotin par l'entreprise TRENOIS DECAMPS (la Chapelle Saint Luc) pour la somme de 1 556.87 € HT soit 1 868.24 € TTC.

Acceptation de chèque : Le conseil municipal accepte d'encaisser le chèque de 50 € pour la mise à disposition de l'Espace Maillotin le dimanche 11 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Travaux sur la RD8 : convention du Département : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie par le Département pour la mise en place de quatre coussins berlinois et leurs signalisations route départementale 8 (la Chaussée et Bout d'en Haut).

Adopté à l'unanimité

Urbanisme : opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté » de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » : Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » prévu à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR).

Adopté à l'unanimité

Demande de mise à disposition de l'Espace Maillotin : Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de M. Michel PESTELARD l'Espace Maillotin le samedi 15 avril 2017, la salle des fêtes étant louée, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation correspondante.

Adopté à l'unanimité

Dispositif « participation citoyenne » : Le conseil municipal prend connaissance du dispositif « participation citoyenne » qui correspond à un contrat authentifié par la Mairie, la Gendarmerie et la Justice pour lequel l'aval du conseil municipal est nécessaire. Ce contrat requiert également des personnes référentes volontaires parmi les habitants. La Gendarmerie propose une réunion d'information pour expliquer la démarche au conseil municipal avant de décider de s'engager dans le dispositif. Le conseil municipal est favorable à cette réunion et charge Monsieur le Maire de trouver une date avec la Gendarmerie.

Liste des affouagistes 2016-2017 : Le conseil municipal prend connaissance et valide la liste des 16 prenants part à l'affouage de l'hiver 2016-2017 qui sera affichée en Mairie.

Adopté à l'unanimité

Discussion sur le budget principal 2017 : fixation des taux d'imposition 2017 : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2016 qui sont maintenus comme suit :

Taxe d'habitation	12.77 %
Taxe foncière (bâti)	9.57 %
Taxe foncière (non bâti)	11.63 %

Adopté à l'unanimité

Espace Maillotin : conditions de mise à disposition : Le conseil municipal décide de formaliser les conditions de mise à disposition de l'Espace Maillotin aux particuliers et arrête les conditions suivantes : être habitant ou résident à Mesnil-Sellières et uniquement si la salle des fêtes est déjà louée.

Dans la mesure où ces deux conditions sont réunies, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition correspondante qui sera faite au nom du preneur dont la présence est obligatoire le temps de l'occupation, et précisera notamment que cette mise à disposition est gratuite, que le ménage et la remise en état seront réalisés par les utilisateurs, qu'aucun appareil électro-ménager ne devra être apporté et qu'aucun mobilier (tables, chaises) ne pourra être transféré de la salle des fêtes vers l'Espace Maillotin.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de remembrement de Mesnil-Sellières : Le conseil municipal propose les cinq propriétaires suivants pour siéger au prochain bureau de l'AFR de Mesnil-Sellières :

1. Thibaud BLICK
2. James BOUCLIER
3. Olivier GOBIN
4. Patrick BRIQUET
5. Bernard WINKLER (Assencières)

Adopté à l'unanimité

Mise en place de la plateforme France Mobile en vue de l'identification et du traitement des problèmes de couverture en téléphonie mobile : La préfecture nous a informés de la mise en place d'une plate-forme numérique afin de signaler tout dysfonctionnement lié à la téléphonie mobile. Nous devons désigner 3 sites sur le village pour y tester les appels et réceptions des 4 opérateurs. Après discussions, il est convenu de retenir les points suivants :

- Abords de la mairie, salle des fêtes et du local pompiers
- Mare du bas
- Bout d'en haut

Des tests seront réalisés prochainement par nos soins et remontés sur cette plate-forme.

Compte-rendu des réunions de la communauté des communes, des syndicats départementaux et intercommunaux, des commissions communales : néant

Calendrier des prochaines réunions :

- 1^{er} février 19 heures : réunion du groupe de travail sur le recensement des concessions du cimetière communal,
- 6 février 19 heures : réunion de la commission patrimoine
- 15 février 19 heures : réunion de la commission communication
- 21 février 19 heures : conseil municipal
- 21 mars 20 heures : conseil municipal (spécial budget)

Questions et communications diverses :

- Monsieur Jean-Luc SARRAZIN signale que la chaussée est glissante rue Félix Delacour.
- Monsieur Florent THEVENIN signale le danger par temps de brouillard route départementale 86 entre Mesnil et Bouranton du fait de l'absence d'une ligne médiane. Le conseil municipal souhaite l'expérimentation d'une signalisation horizontale médiane entre Mesnil et Bouranton et Mesnil et Rouilly-Sacey.
- Demandes de subventions communales : la date limite de réception des demandes de subventions est fixée au **15 février 2017**.

Séance levée à 22h25

Prochaine réunion le 21 février 2017 à 19 heures